

ARCHIDIOCESE D'AVIGNON



DECRET

Délégué épiscopal chargé des célébrations  
Et du soin pastoral des fidèles attachés aux  
Livres liturgiques antérieurs à la réforme de 1970

Vu le Motu Proprio Traditionis Custodes du pape François, daté du 16 juillet 2021

Vu l'article 3 § 4 de ce document,

Je nomme

Monsieur l'abbé Denis LE PIVAIN délégué épiscopal chargé des célébrations du soin pastoral des fidèles attachés aux livres liturgiques antérieurs à la réforme de 1970.

Fait à Avignon, le 11 février 2022

En la mémoire de Notre-Dame-de-Lourdes

+ François FONLUPT  
Archevêque d'Avignon

Le chancelier

